

**SYNTHÈSE CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 03 JUILLET 2019**  
**OUVERTURE DE SEANCE A 18H30**

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 03 juillet 2019 à 18h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Thierry COZIC, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Secrétaire de séance : Jean-Luc ABRAHAM

Arrivée de Laurent CHARRETIER à 18h39.

Le compte rendu du CM du 22 mai 2019 est adopté.

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Avis sur le schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage de la Sarthe
- Vœu pour le maintien des services publics

Accord à l'unanimité.

**1 Liaison Douce – acquisition parcelles AW 231, AW 233, AW 235 et AW 238**

Afin de réaliser la Liaison Douce, la commune acquiert auprès des propriétaires, M BOURGE Jean Yves les parcelles AW 231, AW 233 et AW 235 pour 4 067 €, et la parcelle AW 238 auprès de Mme DUAULT Sophie pour un montant de 13 203 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Valide les projets d'acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la conclusion de cette vente.

**2 Transfert d'office dans le domaine public d'une voie privée ouverte à la circulation publique – Ouverture d'une enquête publique**

Le chemin du Tertre, situé à l'extrémité est de la commune, est actuellement une voie privée morcelée en 28 parcelles identifiées. Elle dessert 23 résidences.

La gestion des voies de circulation sur la commune constitue un enjeu important. Elle permet d'assurer des conditions de desserte suffisantes, adaptées et sécurisées. Afin d'avoir une bonne gestion du réseau de voies ouvertes à la circulation publique, il est indispensable que celles-ci intègrent le patrimoine communal.

La remise en état préalable à l'intégration dans le domaine public ayant été faite, la collectivité propose l'intégration et la reprise de la voie avec une procédure de transfert d'office dans le domaine public.

Cette dernière fera l'objet d'une enquête publique de quinze jours. La population sera amenée à se prononcer.

Le conseil municipal, décide :

- D'engager une procédure de transfert d'office sans indemnité dans le Domaine Public, de voies privées ouvertes à la circulation générale, dénommée chemin du Tertre afin d'en assurer l'entretien.

**3**

**Boulevard Nature – rétrocession à Le Mans Métropole de parcelles issues du domaine public communal sises sur le tracé**

Pour la réalisation du projet Boulevard Nature, la commune cède à Le Mans Métropole des parcelles à l'euro forfaitaire :

<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie en m<sup>2</sup></b>
Partie de AA 24	Bornage à réaliser
Partie de AA 23	Bornage à réaliser
Partie de AA 22	Bornage à réaliser
Partie de AD 1025	Bornage à réaliser
AD 1024	1849
AD 1022	11
AD 1014	163
AD 1012	105
AE 943	56
AE 84	128
AE 892	406
AE 1023	167
AE 941	74
AE 939	61
AE 1013	48
AE 935	95
AE 974	60
AE 954	95
AE 933	22
AE 956	51
AE 952	48
AE 923	143
AE 925	50
AE 1011	88

## 4

## Eolienne – tarification des spectacles saison 2019-2020

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie culturelle en date du 20 novembre 2018, le conseil municipal arrête les tarifs de billetterie suivants :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E	Catégorie F
Tarif Plein	25€	20€	16€	12€	6€	4€
Tarif Partenaires	23€	18€	15€	11€	/	/
Tarif Réduit	21€	16€	14€	10€	/	/

## 5

## Mise à jour du tableau des emplois permanents : Service Enfance

**Considérant** l'augmentation des effectifs de fréquentation de l'accueil périscolaire constatées les années précédentes ainsi que la fin d'un contrat unique d'insertion au 1<sup>er</sup> novembre prochain d'un agent assurant des missions d'animation, le Conseil Municipal a créé les postes suivants au Tableau des Emplois Permanents :

- 1 poste d'animateur éducatif et de loisirs à temps complet
- 1 poste d'animateur éducatif et de loisirs à temps non complet (30h/35h) **Considérant** l'intégration des temps de surveillance du réfectoire G. PHILIPPE et le renfort des équipes ATSEM en période de gros ménages dans les temps de travail des animateurs jusqu'à présent assurés par du personnel d'une autre division,

## 6

## Actualisation 2020 des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure

Les tarifs maximaux de base de la T.L.P.E sont relevés automatiquement par voie législative chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Les tarifs 2020 pour Arnage s'établissent comme suit :

	Maxi légaux H< 50.000	RAPPEL ARNAGE 2019	TARIFS ARNAGE 2020
<b>Publicités &amp; Préenseignes</b>			
Publicités < 50 m2	16 € / M2	<b>15,7 € / M2</b>	<b>16 € / M2</b>
Publicités > 50 m2	32 € / M2	<b>31,4 € / M2</b>	<b>32 € / M2</b>
Pub Numer. < 50 m2	48 € / M2	<b>47.1 € / M2</b>	<b>48 € / M2</b>
Pub Numer. > 50 m2	96 € / M2	<b>94,2 € / M2</b>	<b>96 € / M2</b>
<b>Enseignes</b>			
< 7 m2	0,0 € / M2	<b>0,0 € / M2</b>	<b>0,0 € / M2</b>
de 7 à 12 m2	16 € / M2	<b>0,0 € / M2</b>	<b>0,0 € / M2</b>
de 12 à 20 m2	32 € / M2	<b>15,7 € / M2</b>	<b>16 € / M2</b>
de 20 à 50 m2	32 € / M2	<b>31,4 € / M2</b>	<b>32 € / M2</b>
> 50 m2	64 € / M2	<b>62.8 € / M2</b>	<b>64 € / M2</b>

## 7 Admission en créance éteinte

Le conseil municipal, constate l'effacement des créances de 1 890 € par décision du Tribunal d'Instance du Mans.

## 8 Vœu pour le maintien des services publics

### **Objet :** Vœu pour le maintien des services publics

Alors même que le service public, pilier de l'égalité républicaine, est un axe primordial des revendications portées par le grand débat, nous constatons qu'il se retire de plus en plus de nos territoires.

L'Etat et les entreprises à capitaux publics conduisent des travaux de concentration et de rationalisation économique des services publics alors même que leur proximité est primordiale dans l'accompagnement des usagers et doit garantir l'égalité d'accès au sein de chaque territoire.

En effet, des entreprises comme La Poste, ne permettent plus à chaque usager de disposer d'un service de qualité et de proximité quand cette dernière ferme ses agences sans concertation avec les communes pour des motifs économiques.

De même, à l'image de la ligne de Train Caen-Tours, nous apprenons que des arrêts sont supprimés et des nouveaux horaires sont créés sans compatibilités avec les horaires de travail. Il s'agit d'une complète contradiction avec les principes mêmes de développement durable.

Considérant les inquiétudes et les colères exprimées dans le pays ces dernières semaines, nous ne pouvons pas nous résoudre à l'inaction et sommes convaincus que l'égalité d'accès aux services publics est une réponse au sentiment de fracture territoriale et sociale.

Considérant que la dématérialisation ne peut pas être la seule réponse aux besoins de services attendus par la population, nous déplorons la réorganisation de la Trésorerie du Mans, qui, si nous n'agissons pas, se verra être amputée de prérogatives nécessaires au bon fonctionnement de nos services communaux.

C'est pourquoi il apparait essentiel que la ville s'exprime publiquement et affirme son refus de voir reculer le service public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

REAFFIRME son attachement aux services publics,

DEPLORE la dégradation permanente des services publics et INTERPELLE la direction de LA POSTE sur son désengagement et son impact sur le territoire,

CONTESTE le projet de réorganisation des trésoreries de la Sarthe,

SE FELICITE que la mobilisation des personnels du collège d'Arnage et des parents d'élèves ait abouti à affecter des moyens humains supplémentaires pour l'ouverture de l'internat mais reste vigilant sur son maintien,

REFUSE toutes politiques de concentration des services publics visant à fermer ou dégrader les services publics pour des motifs économiques.

9

Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Il est consultable par le public au CCAS.

-----

La séance du Conseil municipal est levée.